



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20251009-202541B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Renaud CHEIN, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY pouvoir Isabelle DUVILLARD

Secrétaire de séance : Carmen PICAZO

DELIB_2025/41_Autres domaines de compétence

Autorisation de signer la convention de mise à disposition d'une assistante socio-éducative entre le CCAS de Sainte-Hélène et la commune de Brach

Monsieur le Maire,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63 ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU les démarches entre le CCAS de Sainte-Hélène et la commune de Brach en vue de la mise à disposition de Madame Martine SPORTICH, assistante socio-éducative, pour la commune de Brach, pour y exercer les fonctions d'assistante sociale ;

VU l'accord de l'intéressée quant à cette mise à disposition ;

VU l'information préalable de l'organe délibérant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

Mairie de Brach 1, place de l'Eglise 33480 Brach : 05.56.58.23.66 E-mail : mairie.brach@orange.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20251009-202541B-DE



D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une assistante socio-éducative entre le CCAS de Sainte-Hélène et la commune de Brach et ses futurs avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.PICAZO

Le Maire,
D.PHOENIX